



Chronologie des travaux de la Confédération sur la problématique de l'art spolié à l'époque du national-socialisme

(La présente énumération chronologique donne un aperçu des principaux travaux entrepris par la Confédération sur la problématique de l'art spolié à l'époque du national-socialisme depuis 1945.)

1945 et 1947 : Les arrêtés du Conseil fédéral

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil fédéral a édicté deux arrêtés dont la durée était limitée au 31 décembre 1947. L'arrêté du Conseil fédéral du 10 décembre 1945 donnait aux propriétaires spoliés le droit de récupérer leurs biens également auprès d'un possesseur de bonne foi. L'arrêté du Conseil fédéral du 22 février 1946 contient une obligation pour toute la population suisse de déclarer des biens dont le propriétaire a été spolié sous peine de sanction pénale en cas d'inobservation. Ces arrêtés ont permis la restitution de 72 œuvres d'art.

1998 : Publication du rapport *Biens culturels de la Confédération – Enquête sur la période de 1933 à 1945 de l'Office fédéral de la culture*

Préalablement à la Conférence de Washington, la Confédération a enquêté sur la provenance des biens culturels appartenant à ses collections et a publié en 1998 à ce sujet le rapport « Biens culturels de la Confédération – Enquête sur la période de 1933 à 1945 ». Le rapport est disponible sur le site Internet de l'OFC/DFI.

1998 : Mandat et publication de l'étude *Raubkunst-Kunstraub: Die Schweiz und der Handel mit gestohlenen Kulturgütern zur Zeit des Zweiten Weltkriegs*

En 1998, l'OFC/DFI et le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE) ont publié une étude commandée à l'historien Thomas Buomberger, portant sur le marché de l'art en Suisse entre 1933 et 1945.

Selon le résultat de cette étude, le commerce d'objets d'art spoliés à l'époque du national-socialisme était florissant en Suisse. Cependant, il paraissait également improbable que les musées suisses possèdent d'importants fonds d'œuvres d'art spoliées.

1998 : Adoption des *Principes de la Conférence de Washington applicables aux œuvres d'art confisquées par les nazis*

A l'instar de 43 autres Etats, la Suisse a adopté en décembre 1998 les *Principes de la Conférence de Washington applicables aux œuvres d'art confisquées par les nazis* (Principes de Washington). La Suisse a ainsi montré qu'elle accordait une grande importance à l'examen de cette problématique et à la recherche de solutions justes et équitables dans ce domaine.

Les Principes de Washington ont valeur de bonnes pratiques internationale en matière d'art spolié. Ils ont en particulier pour objectif d'identifier les œuvres confisquées et de trouver par la suite des solutions justes et équitables.

A partir de 1999 : Travaux du Bureau de l'art spolié au niveau fédéral

Dans le cadre de la mise en œuvre des Principes de Washington, le Conseil fédéral a institué en 1999 un Bureau de l'art spolié rattaché à l'OFC/DFI. C'est au niveau fédéral le centre de compétence chargé des questions d'art spolié, qui est directement responsable de traiter les questions qui sont du ressort de la Confédération. Le service transmet les questions ne relevant pas directement de sa compétence aux personnes et aux institutions compétentes. Si nécessaire, le bureau fournit des renseignements d'ordre général à qui en fait la demande et peut faire office de médiateur dans les cas litigieux.

L'objectif est de mettre à disposition des milieux intéressés un premier contact au niveau fédéral et de contribuer à trouver des solutions justes et équitables aux cas litigieux, dans l'esprit des Principes de Washington. Le service entretient également des contacts avec des institutions et des organisations étrangères s'occupant de la question de l'art spolié.

2000 : Participation au *Vilnius Forum on Holocaust Era Looted Cultural Assets* et adoption de la déclaration de Vilnius

Sous le patronage du Secrétaire général du Conseil de l'Europe et du gouvernement lituanien s'est tenu en octobre 2000 le *Vilnius Forum on Holocaust Era Looted Cultural Assets*. Cette conférence s'inscrivait dans le suivi de la Conférence de Washington (1998) et avait pour objectif de tirer un bilan intermédiaire de la mise en œuvre des Principes de Washington.

La délégation suisse a pris une part prépondérante à l'élaboration de la déclaration de Vilnius, qui renforce les Principes de Washington.

2000-2009 : Soutien des travaux de l'UNESCO relatifs aux Principes concernant les biens culturels déplacés en lien avec la Seconde Guerre mondiale

L'UNESCO a travaillé dès 2000 à l'établissement de principes concernant les biens culturels déplacés en lien avec la Seconde Guerre mondiale. La Suisse a participé activement à l'élaboration de ces Principes et a soutenu dans ce cadre les objectifs énoncés dans les Principes de Washington.

Une conférence d'experts de l'UNESCO cofinancée par la Confédération a proposé au printemps 2009 un *Projet de déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale* soutenu par la majorité des participantes et participants. La 35^e Conférence générale de l'UNESCO a pris acte de ces Principes en avril 2009 dans le cadre d'une résolution.

2001 : Publication du rapport de la Commission Bergier : *Biens spoliés – Biens pillés. Le transfert de biens culturels vers et par la Suisse 1933–1945 et la question de la restitution*

En 1996, l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral ont chargé la *commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale* (connue sous le nom de *Commission Bergier*) de mener des recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse avant, pendant et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale.

En 2001, la Commission Bergier a publié le volume sur l'art spolié à l'époque du national-socialisme (*Biens spoliés – Biens pillés. Le transfert de biens culturels vers et par la Suisse 1933–1945 et la question de la restitution*). Elle y relève que les musées ont généralement adopté une politique d'acquisition prudente et menée avec diligence, un constat loin de s'appliquer pour les collectionneurs privés. Le rapport ne confirme pas que les cas d'art spolié pourraient se multiplier en Suisse.

A partir de 2004 : Affiliation à l'*International Holocaust Remembrance Alliance*

Depuis 2004, la Suisse fait partie avec 31 autres Etats de l'*International Holocaust Remembrance Alliance* (IHRA). Cette organisation intergouvernementale se consacre en particulier à la recherche et à l'éducation liées à l'Holocauste, ainsi qu'à la préservation de la mémoire de ses victimes. Dans le domaine de la recherche scientifique, l'IHRA plaide pour un accès aussi libre que possible aux données

et demande par exemple l'ouverture des archives contenant des informations sur l'Holocauste, ce qui revêt une grande importance pour les recherches de provenance d'œuvres confisquées par les nazis.

A partir de 2005 : Soutien de la plateforme Médiation et conciliation du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale

En 1978, l'UNESCO a créé le Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour des biens culturels dans leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale. Ce comité offre un cadre institutionnel pour le traitement des cas de restitution entre Etats. A partir de 2005, le comité a étendu ses activités aux domaines de la médiation et de la conciliation.

La Confédération soutient les travaux de la plateforme *Médiation et conciliation* de l'UNESCO en ce sens qu'ils favorisent les résolutions alternatives de conflits entre Etats dans et qu'ils peuvent contribuer à l'adoption de solutions justes et équitables préconisées par les Principes de Washington.

2009 : Participation à l'*Holocaust Era Assets Conference* à Prague/Terezin et adoption de la déclaration de Terezin

La conférence *Holocaust Era Assets* s'est tenue à Prague et à Terezin en juin 2009 sous l'égide du gouvernement tchèque dans le but d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine de l'art spolié, notamment depuis l'adoption des Principes de Washington en 1998. A cette occasion, 46 Etats (dont la Suisse) ont adopté la Déclaration de Terezin sur les *Holocaust Era Assets*, réaffirmant ainsi une fois de plus la nécessité de mettre en œuvre les Principes de Washington à l'échelle mondiale.

2009 : Evaluation des travaux menés par la Suisse en comparaison avec le contexte international dans le rapport de la *Conference on Jewish Material Claims against Germany* et de la *World Jewish Restitution Organization*

A l'occasion de l'*Holocaust Era Asset Conference* de Prague/Terezin (2009), deux organisations non gouvernementales: la *Conference on Jewish Material Claims Against Germany* (Claims Conference) et la *World Jewish Restitution Organization* (WJRO) ont présenté un premier rapport intermédiaire sur la mise en œuvre des Principes de Washington dans quelque 50 pays.

Le rapport constate qu'en comparaison internationale la Suisse fait partie des Etats qui ont fait des progrès substantiels en la matière depuis 1998.

A partir de 2011 : Soutien de la plateforme de médiation et de conciliation de l'*Art and Cultural Heritage Mediation* du Conseil international des musées ICOM et de la *World Intellectual Property Organization* WIPO

Le Conseil international des musées ICOM a institué en 2011, en collaboration avec la *World Intellectual Property Organization*, une procédure alternative de résolution des litiges opposant des particuliers, qui favorise également la recherche de solutions justes et équitables.

La Confédération soutient depuis le début ces travaux, qui contribuent également à la résolution de litiges portant sur des œuvres d'art spoliées à l'époque du national-socialisme.

2011 : Publication du rapport du DFI/DFAE sur l'état des travaux dans le domaine de l'art spolié, et notamment dans le domaine des recherches de provenance

Sur mandat du Conseil fédéral, le « Rapport du DFI/DFAE sur l'état des travaux dans le domaine de l'art spolié à l'époque du national-socialisme, et notamment dans le domaine des recherches de provenance » a été publié en 2011. Ce rapport établi par le DFI/DFAE en collaboration avec les cantons (Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP)), et les associations de musées (Association des Musées de Suisse (AMS) et Association des musées des beaux-arts (AMB) contient les conclusions de la conférence *Holocaust Era Assets* qui s'est tenue à Prague en 2009, ainsi qu'un résumé d'un sondage du DFI/DFAE menées auprès de 551 musées suisses sur l'état des recherches de

provenance.

2012 : Achèvement de deux cas d'actions en restitution contre la Suisse

Sur la base des Principes de Washington et compte tenu des principes de transparence, de légalité et d'équité, le Conseil fédéral a traité en 2012 deux demandes en restitution, les deux seules intentées à ce jour depuis 1945 et concernant deux objets faisant partie des collections de la Confédération.

Dans le premier cas, après un examen minutieux des faits et du droit, la Suisse a rejeté devant un tribunal américain une demande en restitution concernant un dessin de la Collection Oskar Reinhart « Am Römerholz » de Winterthur (*Vue des Saintes-Maries-de-la-Mer*, Vincent Van Gogh, 1888). Cette demande a ensuite été rejetée en première et en deuxième instance (en 2011 et 2012) par un tribunal new-yorkais (communiqué de presse de l'OFC/DFI du 23 février 2012). Dans le second cas, l'objet, un précieux gobelet en argent (connu sous le nom de « Lerber Ierche », Nicolas Matthey, 1670/80) faisant partie des collections du Musées national suisse, a été restitué sans indemnité aux héritiers (communiqué de presse de l'OFC/DFI du 7 juin 2012). Il n'y a actuellement aucune autre action en restitution en cours contre la Confédération.

2013 : Lancement du portail Internet dédié à l'art spolié à l'époque du national-socialisme www.bak.admin.ch/rk et colloque international sur l'art spolié

En 2013, l'OFC/DFI a lancé, en concertation avec le Secrétariat du DFAE (Service historique), les cantons (CDIP) et les associations de musées (ASM, AMB) le portail Internet de la Confédération consacré à l'art spolié : www.bak.admin.ch/rk. Ce portail Internet est la plateforme centrale qui, en Suisse, diffuse des informations actuelles sur l'art spolié par les nazis. Il est conçu comme une « aide à s'aider soi-même » autrement dit un outil d'auto assistance destiné aux musées et aux collections de tiers qui traitent de la problématique de l'art spolié par les nazis. Il offre en particulier un soutien aux musées et collections dans les recherches de provenance et dans la publication des résultats. Il met à cet effet à disposition des documents et un guide sur les recherches de provenance, une *check-list* (liste de vérification) ainsi qu'une vue d'ensemble des fonds d'archives en Suisse et des portails et catalogues internationaux concernant l'art spolié par les nazis disponibles en ligne.

En juin 2013, à l'occasion du lancement du portail Internet, s'est tenue à Berne une journée internationale d'échange et d'information organisée par l'OFC/DFI en collaboration avec le SG/DFAE.

2014 : Nouvelle évaluation de travaux de la Suisse en comparaison internationale dans le rapport de la *Conference on Jewish Material Claims against Germany* et de la *World Jewish Restitution Organization*, 2014

La *Conference on Jewish Material Claims Against Germany* (Claims Conference) et la *World Jewish Restitution Organization* (WJRO) ont publié en 2014, sur la base d'enquêtes réalisées dans 50 pays, le rapport *Holocaust-Era Looted Art: A Current World-Wide Overview*. Ce rapport donne une vue d'ensemble de la mise en œuvre des Principes de Washington de 1998 et de la Déclaration de Terezin de 2009 dans 50 pays. Le rapport salue les progrès substantiels réalisés par la Suisse ; en ce qui concerne la mise en œuvre des Principes de Washington, il place la Suisse dans le groupe de tête des Etats sur le territoire desquels l'Holocauste n'eut pas lieu (www.bak.admin.ch/rk > Documents > Extrait rapport 2014 Claims Conference et World Jewish Restitution Organization: Holocaust-Era Looted Art: A Current World-Wide Overview).

2014/2015 : Evaluation du portail Internet sur l'art spolié à l'époque du national-socialisme

Afin d'améliorer l'offre du portail Internet, l'OFC/DFI a mené en 2014/2015, d'entente avec le SG-DFAE, les cantons (CDIP), les villes (CVC) et les associations de musées (Association des musées suisses AMS, Association des musées des Beaux-Arts suisses AMB), un sondage reposant sur un questionnaire facultatif adressé à 551 musées et collections suisses. Le sondage portait sur l'utilisation du portail, sur son évaluation et sur des questions générales relatives à la recherche de provenance. Le rapport d'évaluation du 21 décembre 2015 résume les résultats du sondage et définit sur cette base les mesures

à prendre.

A partir de 2015 : Dialogue de l'OFC/DFI avec les musées des Beaux-Arts

Pour davantage sensibiliser les musées et favoriser la mise en œuvre des Principes de Washington, l'OFC/DFI mène depuis 2015 des discussions actives avec les musées des beaux-art. Le but est de dégager une conception commune au sujet de la problématique de l'art spolié par les nazis, des recherches de provenance et de la publication des résultats de ces recherches. La Confédération attend des musées et des collections de tiers en Suisse qu'ils procèdent à des recherches de provenance complètes et en publient les résultats dans l'esprit des Principes de Washington. Ce n'est qu'ainsi qu'ils peuvent assumer activement leur responsabilité.

2016 : Refonte du portail Internet dédié à l'art spolié à l'époque du national-socialisme www.bak.admin.ch/rk

Sur la base des résultats de l'évaluation et compte tenu des propositions qui sont parvenues à l'OFC/DFI dans le cadre de son sondage, une refonte et une remise à jour complète du portail Internet sur l'art spolié ont été opérées. Le nouveau site a été mis en ligne en mai 2016.

2016 : Publication du deuxième rapport du DFI/DFAE sur l'état des travaux dans le domaine de l'art spolié à l'époque du national-socialisme, notamment dans le domaine des recherches de provenance

Sur mandat du Conseil fédéral, le deuxième « Rapport sur l'état des travaux dans le domaine de l'art spolié à l'époque du national-socialisme », qui porte sur la période allant de 2011 à 2016, est publié en 2016. Ce rapport établi par le DFI/DFAE résume les travaux effectués par la Confédération entre 2011 et 2016 dans le domaine de l'art spolié par les nazis et décrit le champ d'intervention et les enjeux du travail de la Confédération.

2016-2018 : Première série d'aides financières à des musées et des collections de tiers pour les recherches de provenance et la publication des résultats de ces recherches

De 2016 à 2018, l'OFC/DFI a soutenu à hauteur de 900 000 francs des travaux de recherche de provenance de musées et collections de tiers ainsi que la publication des résultats correspondants. Le soutien a porté sur douze projets de dix musées (www.bak.admin.ch/rk > Actualités / Communiqués aux médias > 2016 > Premières contributions à la recherche de provenance d'œuvres d'art). Cela s'est fait sur la base de l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1) et de l'ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel pour les années 2016 et 2017 (RS 442.121). Il s'agit là du nouveau thème défini comme prioritaire pour les années 2016 et 2017 en ce qui concerne les contributions de l'OFC/DFI à des projets, une priorité qui sera prolongée pour la période 2018 à 2020.

2017 : Présidence de l'*International Holocaust Remembrance Alliance*

La Suisse a présidé en 2017 l'*International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)*. Dans le cadre de cette présidence, la DFAE a soutenu de nombreuses activités en rapport avec cette thématique (www.eda.admin.ch > Actualités > Dossiers > Archives > 2017 année de la présidence suisse de l'*International Holocaust Remembrance Alliance*).

A partir de 2017 : Elargissement des discussions de l'OFC/DFI avec les musées d'art

Les discussions que l'OFC/DFI a depuis 2015 avec les musées d'art pour favoriser la mise en œuvre des Principes de Washington ont été élargies à tous les musées intéressés et ont désormais lieu deux fois par an à l'OFC/DFI.

A partir de 2017 : Les aides financières de l'OFC/DFI ne sont plus allouées qu'aux musées qui reconnaissent explicitement et mettent en œuvre les Principes de Washington

L'ordonnance révisée du DFI instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel (RS 442.121.1) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Son art. 4, al. 1, let. e dispose que pour obtenir une aide financière de l'OFC/DFI selon l'art. 10 LEC les musées et collections doivent reconnaître les Principes de Washington et les appliquer.

2018 : Publication de la première partie du rapport actualisé concernant les recherches de provenance des biens culturels propriété de la Confédération

L'OFC/DFI a publié la première partie de l'actualisation des résultats du rapport de 1998 sur la provenance des œuvres des musées et collections appartenant à la Confédération. Cette première partie concerne les musées et les collections de la Confédération dans lesquels le nombre d'œuvres à vérifier était inférieur à 100 (www.bak.admin.ch/rk > Recherche de provenance pour les musées en Suisse > Recherche de provenance des institutions de la Confédération). Dans le cadre de la mise à jour, les œuvres qui ont changé de propriétaire entre 1933 et 1945 ont fait l'objet d'un examen approfondi pour déterminer s'il ne s'agissait en fait pas de confiscations.

À partir de 2018 : Deuxième série d'aides financières à des musées et collections de tiers pour améliorer l'accès aux archives, à la recherche de provenance et à la publication des résultats

Comme pour la période précédente, l'OFC/DFI soutient dans les années 2018 à 2020 les recherches de provenance effectuées par des musées et des collections de tiers. Toutes les demandes reçues par l'OFC/DFI remplissaient les critères de financement et ont été approuvées. 14 projets de 12 musées ont été approuvés pour un montant total d'environ 1,1 million de francs.

Entre 2016 et 2020, la Confédération soutient la recherche de provenance dans les musées et les collections de tiers à hauteur d'environ 2 millions de francs. Cela permet de promouvoir les travaux de recherche et la publication des résultats correspondants conformément aux Principes de Washington et de parvenir ainsi à des solutions justes et équitables dans les cas d'œuvres d'art confisquées par les nazis (www.bak.admin.ch/rk > Actualités/Communiqués aux médias > Autres contributions à la recherche de provenance d'œuvres d'art).

À partir de 2020 : Troisième série d'aides financières à des musées et collections de tiers pour améliorer l'accès aux archives, à la recherche de provenance et à la publication des résultats

Dans le cadre du message culture 2021-2024, l'OFC s'est engagé à soutenir, comme elle le fait déjà depuis 2016, dix-huit nouveaux projets de recherche de provenance pour un total de 1,6 million de francs, durant la période 2021-2022. Dans le détail : douze projets concernent des biens culturels en lien avec l'art spolié à l'époque du national-socialisme, cinq des biens culturels ethnologiques et un projet concerne des objets archéologiques.

2020 : Publication de la deuxième partie du rapport actualisé concernant les recherches de provenance des biens culturels propriété de la Confédération

L'OFC/DFI a publié la deuxième partie de l'actualisation des résultats du rapport de 1998 sur la provenance des œuvres des musées et collections appartenant à la Confédération. Cette deuxième partie du rapport concerne les musées et les collections de la Confédération dans lesquels le nombre d'œuvres à vérifier est supérieur à cent (www.bak.admin.ch/rk > Recherche de provenance pour les musées en Suisse > Recherche de provenance des institutions de la Confédération). Les musées et collections

examinées sont : la collection d'art de la Confédération (composée de la collection d'art de la Confédération proprement dite et de la collection fédérale de la Fondation Gottfried Keller), le Musée national suisse, la Bibliothèque nationale suisse, le Musée des automates à musique et les EPF (établissements autonomes de droit public de la Confédération jouissant de la personnalité juridique).

2021 : Soutien à l'Association suisse des musées (AMS) pour la publication « Recherches de provenance dans les musées I »

Le soutien aux contributions d'exploitation dispensé par l'OFC a permis la rédaction de la brochure « Recherches de provenance dans les musées I, Biens spoliés à l'époque du national-socialisme. Principes et introduction à la pratique ». Ce guide pensé à destination des musées vise à les informer et les soutenir dans leur travail de recherche de provenance sur les collections.

2021 : Publication des « Recommandations de l'Office fédéral de la culture concernant la recherche de provenance et la protection des données »

L'OFC/DFI a publié des recommandations concernant la recherche de provenance et la protection des données. Ces recommandations soulignent l'intérêt considérable du public pour la recherche de provenance et clarifient les questions de protection des données pour les propriétaires d'archives et les personnes menant des recherches sur la provenance des biens.

Berne, mars 2022